

CHAMPIONNAT DE FRANCE  
2017  
ENDURO



N° d'épreuve FFM.....	222	<b>Organisateur</b>
Moto-Club .....	MC La Gacéenne	
N° d'affiliation .....	0377	
Date .....	13 ET 14 MAI 2017	
Lieu .....	GACE 61230	
Organisateur technique ...	BOIS Gérard	
Adresse.....	Place du Château Marie 61230 GACE	
E-mail .....	mclagaceenne@gmail.com	
Téléphone .....	07.70.08.54.56 Audrey (secrétaire)	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**Article 1 Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

**Article 2 Officiels**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	HERVE Patrick	Licence : 111.74
Délégué FFM (Président du Jury)* .....	MANDRON JL	Licence : 102 09
Membre du Jury .....	DAVID P	Licence : 79 86
Membre du Jury .....	POTIER Joël	Licence : 108 586
Commissaire technique responsable .....	DEPOIT JM	Licence : 08 481
Responsable du chronométrage .....	LAMBALLE Eric	Licence : 181 566

**Article 3 Catégories & Engagements**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Championnat de France</li> <li>★ Elite E1</li> <li>★ Elite E2</li> <li>★ Elite E3</li> <li>★ National E1</li> <li>★ National E2</li> <li>★ National E3</li> <li>★ Juniors<sup>1</sup></li> <li>★ Espoirs 125cc 2T<sup>2</sup></li> <li>★ Féminines<sup>3</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Trophée de France</li> <li>★ Néo-Elite</li> <li>★ Vétérans<sup>4</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Championnat des constructeurs</li> <li>➤ Challenge Team National</li> </ul> |
|--|--|--|
- 1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat  
 2 Moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat  
 3 Open issu des classes E1, E2 et E3  
 4 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat

**Pour rappel :**

- E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
- E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
- E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

2 2 FEV. 2017

**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**

**Parc fermé :**

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ?  oui  non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antiviol individualisé (chaîne cadennassée, bloc-dsqs ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Médecin responsable médical ..... LEVEQUES YANN

Nombre de secouristes ..... 12

Nombre d'ambulance(s) ..... 4

Hôpital le plus proche ..... Argentan

Temps de trajet (en min) ..... 25 min

**Article 7 Le site de pratique**

**Accès :**

Adresse ..... GACE 61230

**Capacité Moto : 370**

(7 par kilomètre maximum)

**Caractéristiques :**

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? .....  oui  non

Longueur de la boucle ..... 73 KM

Distance journalière ..... 219

Nombre de Contrôles Horaires ..... 1

Contrôle de Passage ..... 3

**Nombre de Spéciale(s) :**

- De type Banderolée (MX) ..... 3

Longueur(s) ..... 3 km

- De type Enduro (en ligne).....

Longueur(s) ..... 4 km

- De type X-Trem .....

Longueur(s) ..... 3.7 km

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? .....  oui  non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? .....  oui  non



**Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

**Visa du Moto-Club**

Date : 20.01.2017

Moto Club la Gacéenne  
Mairie de Gacé  
61230 GACÉ

**Visa de la Ligue**

Date : 20 février 2017



**Visa de la FFM**

Date : 02/03/2017

Numéro : 17/0176

